REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-:-

DECRET N°75-198 du 22 Août 1975

portant nomination du Camarade Michel DASSI, Agent d'Administration Auxiliaire dans les fonctions de Conseiller à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU la Loi n° 64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des Hauts Fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres entendu ;

VU l'Ordonnance n° 21/PR du 26 Avril 1966 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour Suprême ;

VU l'Ordonnance n° 002/PCS-CAB du 28 Mai 1973, fixant les indemnités de sujétion des Membres de la Cour Suprême ;

SUR Proposition du Président de la Cour Suprême ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Le Camarade Michel DASSI, Agent d'Administration Auxiliaire 1ère Catégorie, Echelle A, échelon 1, est nommé dans les fonctions de Conseiller à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

.../...

ARTICLE 2.- Le Camarade Michel DASSI, prêtera avant d'entrer en fonction, le serment prévu par la Loi.

ARTICLE 3.- Dans cette position, le Camarade Michel DASSI bénéficiera des indemnités et avantages en nature alloués aux Conseillers à la Cour Suprême.

ARTICLE 4.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de l'installation du Camarade Michel DASSI dans ses fonctions, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 Août 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Intendant Militaire de 3è Classe

Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 8 - Ministères 13 - DPE au MFPT 4
MJL 2 - Intéressé 1 - SGG 4 - DI 8 - SPD 2 CNR 4
IAA-DCCT 2 - CNI-IGF-Gde.Chanc.-DB-CF-Solde 7 -
DEP-DGAJL-Dtion.Stat. 6 - Trésor 4 - JORD 1.-